

**RÉSERVE DU QATAR CONCERNANT
LA RÉOLUTION A38-18 DE L'ASSEMBLÉE :
EXPOSÉ RÉCAPITULATIF DE LA POLITIQUE PERMANENTE
ET DES PRATIQUES DE L'OACI DANS LE DOMAINE DE
LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT — CHANGEMENTS CLIMATIQUES**

Extrait de la déclaration prononcée pendant la sixième séance plénière le 4 octobre 2013

« Le Qatar appuie les Émirats arabes unis en ce qui concerne le point 17 et la Résolution 17/2 : Exposé récapitulatif de la politique permanente et des pratiques de l'OACI dans le domaine de la protection de l'environnement — Changements climatiques. »

— FIN —